

Doctrines et pratiques françaises de la restauration à l'épreuve de la Charte de Venise, architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux

Laure JACQUIN

Thèse soutenue

Année de début de la thèse :

2011

Directeur de recherche :

Jean-Philippe Garric

Discipline:

Architecture

Axe de recherche:

Axe 3 - Patrimoine et projet

Equipe de recherche :

IPRAUS

Ecole doctorale :

ED Ville, transports et territoires

Université :

Université Paris Est

Année de soutenance :

2016

Date de la soutenance :

Mercredi 14 Décembre 2016

 Résumé de thèse

 CV_Laure Jacquin 2016

Résumé

Interrogeant les rapports entre théorie et pratiques françaises de la restauration des Monuments historiques après la publication, en 1964, de la Charte de Venise, la recherche s'attache à observer l'appropriation du langage contemporain par les Architectes en chef des Monuments historiques en France dans leurs restaurations. Elle le fait en examinant l'émergence progressive du phénomène, en proposant une analyse architecturale de certaines interventions, ainsi qu'une lecture des réactions qu'elles ont suscitées. Une partie des réflexions développées dans le cadre de la thèse se base sur l'étude de projets contemporains dans des monuments historiques. En restaurant l'ancienne abbatale de Toussaint en 1976, Pierre Prunet déclare vouloir appliquer les principes de la Charte ; on observe que cette intervention n'a pas engendré de polémique. Le second cas étudié est la restauration du château de Falaise en 1986 ; avec ce projet éclate une première polémique qui remet en cause l'appropriation d'un langage contemporain dans un édifice ancien. Le troisième et dernier cas considéré est celui de la restauration des Arènes de Fréjus ; il illustre une étape récente de l'évolution de la situation dans ce domaine. L'adoption d'un mode d'expression contemporain montre la volonté de lier création et restauration et de faire entrer cette dernière dans la sphère de la première. Les polémiques provoquées par certaines interventions révèlent l'importance du sujet. Le travail adopte trois types d'approches complémentaires. Dans un premier temps il se concentre sur l'évolution du Service des Monuments Historiques après 1960, sur les apports du texte de la Charte de Venise dans le contexte français, ainsi que sur le déplacement des intérêts après les années 1980. Le second volet porte sur l'analyse architecturale des trois interventions sélectionnées pour l'étude de cas, en distinguant le traitement de la matière existante et celui des compléments architecturaux à caractère contemporain. Enfin, on propose une étude de la médiatisation, de la réception et des polémiques entourant ces interventions. Les postures revendiquées par les différents milieux ayant pris part à la diffusion et à la réception des interventions

informent sur les porosités à l'œuvre entre création et conservation. Ce travail contribue à compléter l'histoire et l'expression des pratiques de restauration françaises ; il tente d'apporter des réponses aux questions que soulèvent aujourd'hui ces changements, des questions qui touchent le domaine de la formation, du statut des intervenants, des compétences des architectes qu'ils soient spécialisés ou non dans la restauration (en chef, du patrimoine, dplg, hmonp) et des méthodes adoptées pour intervenir dans les édifices existants, qu'il s'agisse ou non de monuments historiques
